

LE CDG 56 VOUS ACCOMPAGNE POUR CLASSER VOS ARCHIVES !



NOS SOLUTIONS



+ POURQUOI ?

- ▶ Favoriser l'efficacité de vos services.
- ▶ Répondre à une obligation légale et défendre vos intérêts.
- ▶ Mettre en valeur votre patrimoine.
- ▶ Sécuriser vos données en garantissant leur traçabilité.
- ▶ Optimiser votre espace de conservation.

Vous disposerez d'instruments de recherche permettant de connaître le contenu précis du fonds.

+ LES ÉTAPES DE L'INTERVENTION

1. Récolement des archives déjà conservées en salle d'archives.
2. Collecte et récolement des archives en attente de versement dans les services.
3. Classement définitif, cotation, reconditionnement.



4. Finalisation et livraison des instruments de recherche pour les archives :
 - ▶ définitives : plan de classement, répertoires numériques détaillés, index.
 - ▶ éliminables à terme : inventaire des archives par année d'élimination.
5. Proposition d'une nouvelle procédure d'élimination, résultant du tri affiné dans les dossiers.
6. Compte rendu à l'issue de l'intervention.

+ LES MODALITÉS D'INTERVENTION

- ▶ Prestation réalisée intégralement par un archiviste.
- ▶ Tarif horaire : 40€

CONTACTS

Service Archives :
archives@cdg56.fr | 06 47 25 09 14